



COMPTE RENDU SOMMAIRE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DECEMBRE 2014

Présents : Eric AUDIBERT, Frédérique ROUSTANG, Alfred FURLIN, Jacqueline ROLFE, Patrice BURLANDO, Lucienne QUINANZONI, Henri COLOMBO, Jacqueline HOUSSARD, Pierre BONNET, Agnès FELIX, Laurent REMY, Aude HEZARD, Jean Pierre MADONIA, Sabine NAEL, Jean-Marc DUBUC

Secrétaire de séance : Laurent REMY

Adoption du procès-verbal de séance du 9 septembre 2014

Le procès-verbal n'appelle aucune observation, il est adopté à l'unanimité.

DOMAINE ET PATRIMOINE

Acquisition parcelles quartier « la Grône » (délibération 2014-085)

Sur proposition de M. Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'acquérir les parcelles A 654, 655, 656, 657 appartenant à la succession TRUC/COULOMB pour un montant de 8 000 € auquel s'ajoute 3 000 € de frais d'acte, en vue de l'aménagement d'une base de kayaks. M. le Maire est autorisé à signer l'acte authentique.

Remise gracieuse de deux motopompes par le Conseil Général du Var (délibération 2014-086)

Le Conseil Général souhaite céder gratuitement à la Commune, les deux motopompes mises à notre disposition dans le cadre de la lutte contre les incendies de forêt. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, y est favorable et autorise M. le Maire à signer le procès-verbal de remise avec le Président du Conseil Général.

Renouvellement de la convention avec TPF infrastructures pour la rédaction des actes administratifs (délibération 2014-087)

Par convention signée pour un an renouvelable deux fois, le Conseil Municipal, à l'unanimité, confie à TPF infrastructures, la rédaction des actes administratifs de cessions, ventes et échanges au prix forfaitaire de 200 € par acte.

Renouvellement de la convention avec la CCCP pour la mise à disposition de la salle multi activités pour le RAMI (délibération 2014-088)

Sur proposition de M. le Maire, adoptée à l'unanimité, une convention est signée avec la Communauté de Communes Comté de Provence pour la mise à disposition de la salle multi activité de l'école Octave VIGNE au profit du RAMI (Réseau d'Assistant Maternels Itinérant) un vendredi sur deux de 9h15 à 12h15.

FINANCES LOCALES

Budget communal : décision modificative n° 2 (délibération 2014-089)

Afin de réajuster les crédits du budget général, M. Le Maire présente la décision modificative suivante :

Section de Fonctionnement :

Compte Dépenses

CHAPITRE	ARTICLE	NATURE	MONTANT
011	6042	Achat prestations de service	+ 5 000.00 €
011	60622	Carburant	+ 1 000.00 €
011	60623	Alimentation	+ 4 000.00 €

011	60631	Fournitures d'entretien	+ 1 000.00 €
011	60632	Fournitures de petit équipement	+ 5 000.00 €
011	60633	Fournitures de voirie	+ 1 500.00 €
011	60636	Vêtements de travail	+ 1 000.00 €
011	611	Contrat de prestation de services	+ 2 000.00 €
011	61522	Entretien des bâtiments	+ 1 500.00 €
011	61523	Entretien des voies et réseau	+ 7 000.00 €
011	61551	Entretien du matériel roulant	+ 1 500.00 €
011	6156	Maintenance	+ 9 000.00 €
011	6226	Honoraires	+ 7 000.00 €
011	6256	Mission	+ 400.00 €
011	6262	Frais de télécom	+ 500.00 €
011	6281	Concours divers	+ 300.00 €
		TOTAL Chapitre 011	+ 47 700.00 €
012	64111	Personnel titulaire	+16 100.00 €
012	64131	Personnel non titulaire	+ 12 000.00 €
012	6451	Cotisation URSSAF	+ 5 000.00 €
012	6453	Cotisation aux caisses de retraite	+ 5 000.00 €
		TOTAL Chapitre 012	+ 38 100.00 €
66	66111	Intérêt des emprunts et dette	+ 2 700.00 €
66	6615	Intérêt comptes courants et créditeurs	+ 1 000.00 €
		TOTAL Chapitre 66	+ 3 700.00 €
67	6713	Secours et Dots	+ 500.00€
		TOTAL chapitre 67	+ 500.00 €
		TOTAL	+ 90 000.00 €

Compte recettes

CHAPITRE	ARTICLE	NATURE	MONTANT
73	7381	Taxe afférente aux droits de mutations	+ 90 000.00 €
		TOTAL	+ 90 000.00 €

Section d'investissement : Compte Dépenses

OPERATION	CHAPITRE	ARTICLE	NATURE	MONTANT
101	21	2183	Matériel informatique	+ 500.00 €
101	21	2184	Mobilier	- 500.00 €
			TOTAL 101	0.00€
109	21	2158	Autres installations et outillages	- 4 000.00 €
			TOTAL 109	- 4 000.00€
OPFI	16	1641	Remboursement d'emprunt	+ 2 700.00 €
			TOTAL OPFI	+ 2 700.00 €
ONA	21	2111	Acquisition terrain	+ 2 500.00 €
ONA	21	2152	Installation de voirie	+ 2 200.00 €
			TOTAL ONA	+ 4 700.00 €
			TOTAL	+ 3 400.00€

Compte Recettes

OPERATION	CHAPITRE	ARTICLE	NATURE	MONTANT
OPFI	024	024	Produits de cession	+ 65 000.00
OPFI	16	1641	Emprunt	- 67 118.00 €
			TOTAL OPFI	- 2 118.00 €
ONA	13	1321	Subvention état	+ 1 018.00 €
ONA	13	1342	Produits des amendes de police	+ 4 500.00 €
			TOTAL ONA	+ 5 518.00 €
			TOTAL	+ 3 400.00€

Le Conseil Municipal adopte cette décision modificative à l'unanimité.

Budget eau et assainissement : décision modificative n° 1 (délibération 2014-090)

Sur proposition de M. le Maire adoptée à l'unanimité et afin de réajuster les crédits, le Conseil Municipal vote la décision modificative suivante du service de l'eau et de l'assainissement.

Section de fonctionnement :

Compte Dépenses

CHAPITRE	ARTICLE	NATURE	MONTANT
011	622	Rémunération d'intermédiaires	+ 3 500.00 €
		TOTAL	+ 3 500.00 €

Compte Recettes

CHAPITRE	ARTICLE	NATURE	MONTANT
70	704	Travaux	+ 3 500.00 €
		TOTAL	+ 3 500.00 €

Section d'investissement :

Compte Dépenses

OPERATION	CHAPITRE	ARTICLE	NATURE	MONTANT
106	21	2156	Extension réseau d'assainissement	-19 000.00 €
ONA	21	2156	Travaux de branchements	+ 8 000.00 €
			TOTAL	-11 000.00 €

Compte Recettes

OPERATION	CHAPITRE	ARTICLE	NATURE	MONTANT
103	13	131	Subvention Conseil Général	+ 29 400.00 €
103	16	1641	Emprunt	-40 400.00 €
			TOTAL	-11 000.00 €

Demande de Dotation d'Equipement des Territoires ruraux pour la réhabilitation du réseau d'eau d'alimentation en eau potable quartier des Lones (délibération 2014-091)

Monsieur le Maire présente un projet de réhabilitation du réseau d'alimentation en eau potable chemin des Lones. Le cout des travaux s'élève à 101 935 € HT. Il propose de solliciter l'Etat au titre de la DETR 2015 à hauteur de 30 % du montant HT des travaux soit 30 5810.50 €.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

Demande de Dotation d'Equipement des Territoires ruraux pour des travaux de réhabilitation de la Mairie (délibération 2014-092)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal un projet de réhabilitation de la Mairie afin de remplacer les fenêtres et portes fenêtres par du double vitrage bois dans la perspective de la transition énergétique. Le Cout des travaux s'élève à 19 447 € HT soit 23 336.40 € TTC. Il propose de solliciter une aide de l'Etat au titre de la DETR à hauteur de 35 % du montant HT soit 6 806.45 €. Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, une délibération en ce sens.

Don en faveur des Communes sinistrées du Var (délibération 2014-093)

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer une subvention de 500 € à l'association des Maires du Var en faveur des Communes sinistrées lors des intempéries de novembre dernier.

FONCTION PUBLIQUE

Création d'un emploi d'adjoint technique à 26h30 hebdomadaire pour accroissement temporaire d'activité (délibération 2014-094)

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la création d'un emploi d'adjoint technique à 26h30 hebdomadaire annualisé, répondant aux nouveaux besoins issus de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires et de la réorganisation des activités périscolaires. Ce poste remplace celui à 29h30.

Création de trois emplois d'adjoint technique à temps complet pour accroissement saisonnier d'activité (délibération 2014-095)

Sur proposition de Monsieur le Maire adoptée à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de créer, à compter du 1^{er} janvier 2015 pour un an, trois postes d'adjoint technique de 2^{ème} classe saisonnier pour répondre aux besoins saisonniers des services techniques.

Création de cinq emplois d'adjoint d'animation pour accroissement saisonnier d'activité (délibération 2014-096)

Afin de faire face aux besoins en personnel pour les CLSH et les activités de loisirs des vacances scolaires, l'Assemblée décide, à l'unanimité, de créer 5 emplois saisonniers d'adjoints d'animation de 2^{ème} classe pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015.

Réflexions sur le recrutement d'un ASVP (Agent de Surveillance de la Voie Publique)

M. MADONIA souhaite que la Commune recrute un ASVP et il énumère les types de contrats possibles. Avant de rentrer dans le détail, le Conseil Municipal débat sur la nécessité d'un tel recrutement et notamment les besoins en terme de sécurité. A ce jour, le besoin n'étant pas établi, le Conseil Municipal décide par 13 voix pour, 1 voix contre (M. MADONIA) et 1 abstention (M. DUBUC) de ne pas créer cet emploi pour l'instant.

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

Transfert de compétence optionnelle n°8 « Maintenance éclairage public » au SYMIELECVAR (délibération 2014-097)

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité, décide de confier au SYMIELECVAR la compétence optionnelle n°8 « Maintenance Eclairage Public » et autorise Monsieur Le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

URBANISME ET AMENAGEMENT

Convention avec la CAUE du Var pour la réalisation d'un schéma directeur d'aménagement d'un espace public (délibération 2014-098)

Mme ROUSTANG présente un projet de convention afin de confier au CAUE du Var, la réalisation d'un schéma directeur d'aménagement pour le cœur de village qui comprendra une étude de cohérence urbaine avec diagnostic et un traitement de l'espace public central avec définition d'un pré programme, un diagnostic cartographié, une formalisation des principes d'aménagement, un phasage de réalisation et une estimation financière.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

COMMANDE PUBLIQUE

Convention de groupement des commandes avec la CCCP pour la réalisation d'études sur la qualité de l'air dans les établissements d'accueils collectifs d'enfants (délibération 2014-099)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide l'adhésion de la Commune de Montfort sur Argens au groupement de commandes de la CCCP pour la mise en place de la surveillance de la qualité de l'air intérieur des établissements d'accueil collectif d'enfants de moins de 6 ans.

Contrat d'entretien Ventilation-ECS-Climatisation avec TNT PACA pour l'école maternelle et primaire (délibération 2014-100)

Monsieur le Maire expose les besoins au niveau de l'entretien Ventilation-ECS-Climatisation de l'école. Il convient de signer un contrat de maintenance avec une entreprise. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de souscrire un contrat d'abonnement d'entretien type 2 avec TNT PACA pour l'école maternelle et primaire à compter du 1^{er} janvier 2015 pour un an reconductible une fois, moyennant 1 750 € HT par an.

Adhésion au Syndicat Intercommunal Varois d'aides aux Achats Divers (SIVAAD) (délibération 2014-101)

Mme QUINANZONI présente à l'Assemblée le SIVAAD, ses missions et son fonctionnement. Adhérer à cet organisme permettait à la Commune de mieux gérer ses achats et d'obtenir de meilleurs prix dans les domaines des fournitures diverses.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer au SIVAAD à compter du 1^{er} janvier 2015. Mmes QUINANZONI et ROLFE sont désignées membres titulaires, Ms. AUUDIBERT et DUBUC membres suppléants.

Signature Convention Constitutive du Groupement de commandes des collectivités territoriales du Var et désignation des représentants à la CAO (délibération 2014-102)

Suite à l'adhésion au SIVAAD, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commande et désigne Mmes QUINANZONI (Titulaire) et ROLFE (suppléante) pour siéger à la Commission d'appel d'offres.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Eric AUDIBERT

Ceci est un compte rendu sommaire destiné à l'information de la population. Le procès-verbal intégral et consultable en Mairie dès son adoption par le Conseil Municipal lors de sa prochaine séance. Toutes les délibérations sont également consultables dès qu'elles ont acquis leur caractère exécutoire.

Affiché le : 16 décembre 2014